Commune de CHAMPNEUVILLE

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le 22 mars.

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 14 mars 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf Cathy CHAPLET, Valérie CROISSANT et Jérôme GROSSE. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas HERTKORN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

Objet de la délibération 2011-115 : vote du compte de gestion 2010 du service des eaux

M le maire présente les comptes de gestion du service des EAUX de la commune, avec les résultats budgétaires de l'exercice montrant un excédent de 8586,46 € (5221,71 € en investissement et 3364,78 € en fonctionnement). Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2010 dressé par M le trésorier de la trésorerie de Verdun.

Objet de la délibération 2011-116: vote du compte de gestion 2010 du CCAS

M le maire présente les comptes de gestion du CCAS de la commune, avec les résultats budgétaires de l'exercice montrant un déficit de 375,48 € en fonctionnement. Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2010 dressé par M le trésorier de la trésorerie de Verdun.

Objet de la délibération 2011-117: vote du compte de gestion 2010 de la commune

M le maire présente les comptes de gestion de la commune, avec les résultats budgétaires de l'exercice montrant un excédent de 12672.81 € (déficit de 10321,83 € en investissement et excédent de 22994,64 € en fonctionnement). Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2010 dressé par M le trésorier de la trésorerie de Verdun.

<u>Objet de la délibération 2011-118</u> : vote du budget primitif 2011 du CCAS de Champneuville

Le CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 du CCAS de Champneuville au chapitre pour le fonctionnement.

<u>Objet de la délibération 2011-119 :</u> vote du budget primitif 2011 du Service des Eaux de Champneuville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 du service des eaux de Champneuville au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement.

Objet de la délibération 2011-120: approbation du DICRIM

M le maire rappelle pour la commune l'obligation d'élaborer le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information de la population de Champneuville sur les risques majeurs, et à présenter les comportements à adopter en cas d'alerte. Après relecture de la proposition réalisée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve et valide le document proposé.

Objet de la délibération 2011-121 : proposition de bons pour achats de fleurs

Comme en 2009 et 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, renouvelle l'attribution d'un bon d'achat nominatif de 8 € par foyer Champneuvillois pour l'achat de fleurs à la « Vallée des Fleurs », avec validité jusqu'au 30 juin 2011.

Objet de la délibération 2011-122 : Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la Mairie, après avoir rencontré les représentants de la Fondation du Patrimoine, M le Maire explique l'intérêt de lancer une campagne de mécénat populaire et d'organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises dans le but de récolter des fonds pour aider au financement du projet. Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à signer une convention de souscription et la demande de subvention avec la Fondation du Patrimoine.

Objet de la délibération 2011-123 : Réhabilitation de la salle multi-activités demande de DETR

Monsieur le Maire explique les travaux envisagés pour la réhabilitation - rénovation et l'extension de la salle de multi-activités de la commune. Cette opération « éco-citoyenne » sera réalisée en prenant en compte le maximum de critères de développement durable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet d'investissement de cette opération pour un montant HT de 333 854 € et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (D E T R).

Objet de la délibération 2011-124 : Plan de financement de la salle multi activités

Dépense : 333 854 €			
Ressources	Plafond	Montant	% de la dépense
DETR	80000	32 000	9,59
CODECOM		12 000	3,59
CG55 + GIP		100 000	29,95
Région (DT+QE)		100 000	29,95
Reserve Parlementaire		7 500	2,25
Meuse Energie Nouvelle		10 000	3
		261 500	78,33
Autofinancement		22 354	6,70
Emprunt		50 000	14,98
		333 854 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le plan de financement de cette opération de 333 854 € HT

Objet de la délibération 2011-125 : Rénovation de la mairie et du secrétariat

Monsieur le Maire explique les travaux envisagés pour la réhabilitation-rénovation de la mairie de la commune. Cette opération « éco-citoyenne » sera réalisée en prenant en compte le maximum de critères de développement durable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet d'investissement de cette opération pour un montant HT de 116 734 € et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Objet de la délibération 2011-126 : Plan de financement de la mairie et du secrétariat

Dépenses : 116 734 €			
Ressources	Plafond	Montant	% de la dépense
DETR	40% de 120000	46693	40.00
CODECOM	10 % de 40000	4000	3,43
C G - GIP		0	0
Région - Feder		10 000	8,57
Meuse Energie nouvelle		10 000	8,57
Reserve Parlementaire		?	
	Sous total aides	70693	60,56
Autofinancement		28680	13,74
Emprunt		30000	25,70
	Total	116 734 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le plan de financement de cette opération de 116 734 € HT et autorise M le Maire à faire la demande de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Daniel DUBAUX	François URVOY	Cathy CHAPLET	Valérie CROISSANT
N. 1 MEDINODA			
Nicolas HERTKORN	Jean Marc LANHER	Andrée RENAUX	Régis VAUTRIN
		Daniel DUBAUX François URVOY Nicolas HERTKORN Jean Marc LANHER	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations a été affiché à la Mairie le 22mars 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2011, que le nombre des membres en exercice était de 10.